



Dernière mise à jour le:
10/12/2013

DOCUMENT D'ORIENTATION N° 9

SUR L'APPLICATION DE LA DIRECTIVE RELATIVE À LA SÉCURITÉ DES JOUETS

LIVRES

Le présent document n'a aucun caractère obligatoire; il vise à fournir aux États membres et aux parties intéressées des orientations qui les aideront à déterminer si certains livres relèvent du champ d'application de la directive relative à la sécurité des jouets. Il repose sur les avis exprimés par la majorité des membres du groupe d'experts sur la sécurité des jouets. Les images qu'il contient sont des exemples destinés à faciliter la prise de décision et ne préjugent pas de la conformité des produits représentés¹.

Le présent document ne dégage pas les autorités nationales de leur obligation de déterminer au cas par cas si un produit donné relève du champ d'application de la directive relative à la sécurité des jouets ou d'une autre législation sectorielle. La Cour a soutenu à plusieurs reprises que les autorités nationales, agissant sous le contrôle du juge, doivent se prononcer au cas par cas, en tenant compte de l'ensemble des caractéristiques du produit. Par conséquent, le présent document ne contient pas de «prescriptions» relatives au cadre réglementaire à appliquer, mais se veut un moyen, parmi bien d'autres, d'aider les autorités nationales compétentes à se prononcer au cas par cas sur chaque produit. En particulier, le présent manuel ne dispense pas les autorités nationales de consulter des personnes compétentes dans autres secteurs réglementés afin d'avoir une vue d'ensemble de tous les aspects liés à un produit donné.

1. INTRODUCTION

Les services de la Commission ont demandé aux experts nationaux sur la sécurité des jouets de réfléchir aux critères qu'il convient de choisir pour déterminer si les livres sont des jouets ou non.

Les autorités françaises et belges ont présenté un document détaillé sur la classification des livres. Le groupe d'experts a adopté le présent document d'orientation sur la base des

¹ Les points de vue exprimés dans le présent document ne sont pas juridiquement contraignants; seule la Cour européenne de justice (ci-après la «Cour») est habilitée à donner une interprétation du droit de l'Union qui fasse autorité.

réflexions des autorités françaises et belges et des contributions des experts des États membres.

Le présent document n'a aucun caractère obligatoire; il vise à fournir aux États membres des orientations qui les aideront à effectuer une classification des livres.

2. CONTEXTE JURIDIQUE

Au cours des discussions qui ont eu lieu au Parlement européen sur la révision de la directive relative à la sécurité des jouets, des modifications visant à exclure les livres du champ d'application de la directive relative à la sécurité des jouets ont été proposées. La nouvelle directive relative à la sécurité des jouets n'a pas été modifiée à l'issue de ces discussions, mais la Commission a fait la déclaration suivante: «Compte tenu des difficultés liées aux essais pertinents requis par les normes harmonisées sur les jouets EN 71-1 concernant les livres faits de carton et de papier, la Commission chargera le CEN d'élaborer une norme révisée prévoyant des essais appropriés pour les livres pour enfants».

La norme EN 71-1 fixe des exigences et des méthodes d'essai portant sur les propriétés mécaniques et physiques des jouets. Elle comprend des exigences spécifiques concernant les jouets destinés aux enfants de moins de 36 mois et aux enfants trop jeunes pour se tenir assis sans aide.

Le point 5 de la norme EN 71-1, intitulé «Jouets destinés à des enfants de moins de 36 mois», contient des exigences relatives au papier/carton. Le point 5.1, intitulé «Exigences générales», couvre l'exigence établie par l'annexe II, partie I, point 4 d), de la directive relative à la sécurité des jouets, selon laquelle les jouets qui sont manifestement destinés aux enfants de moins de 36 mois, leurs éléments et leurs pièces détachables, doivent être de dimension suffisante pour empêcher leur ingestion ou leur inhalation. Le point 5.1 de la norme EN 71-1 couvre en particulier le risque d'étouffement auquel sont exposés les enfants.

Selon la définition de la norme EN 71-1, on entend par papier tout matériau, commercialisé soit sous forme de papier, soit sous forme de carton, dont la masse par unité de surface est inférieure ou égale à 400 g/m². La définition du papier est importante, car les exigences générales relatives aux jouets destinés à des enfants de moins de 36 mois (point 5.1 de la norme EN 71-1) ne s'appliquent pas au papier, au tissu, aux élastiques, aux fils, aux ficelles et aux poils fins. Le papier est en principe exclu des matériaux présentant un risque d'étouffement s'il pèse moins de 400 g/m².

La Commission a donné un mandat au CEN et au CENELEC et a demandé au CEN de tenir compte de la déclaration susmentionnée et de réviser la norme.

3. CRITÈRES DE CLASSIFICATION DES LIVRES

Afin de déterminer si la directive relative à la sécurité des jouets est applicable à un produit, les fabricants doivent se reporter à la définition du jouet afin de vérifier si leur produit entre dans le champ d'application de cette directive. Le cas échéant, le jouet doit satisfaire aux exigences de sécurité essentielles.

La définition figurant à l'article 2 prévoit les critères suivants:

- Tout produit conçu ou destiné,
- exclusivement ou non,
- à être utilisé à des fins de jeux
- par des enfants de moins de 14 ans.

La principale difficulté de cette définition réside dans le concept de l'«utilisation à des fins de jeux» ou de la «valeur ludique». Si, pour un enfant, pratiquement tout a une valeur ludique, cela ne suffit pas pour que tout objet puisse être défini comme un jouet. Pour qu'un objet puisse être considéré comme un jouet au sens de la directive, sa valeur ludique doit résulter d'une intention délibérée de la part du fabricant.

L'indication, par le fabricant, de la destination prévue est un critère à prendre en considération. L'utilisation raisonnablement prévisible doit toutefois prévaloir sur la destination prévue indiquée par le fabricant. Si ce dernier présente ses produits comme n'étant pas des jouets, il doit pouvoir justifier cette affirmation.

Le document d'orientation n° 4 sur l'application de la directive relative à la sécurité des jouets, intitulé «Problématique des cas limites: un produit déterminé entre-t-il dans le champ d'application de la directive 2009/48/CE ou non?», explique selon quels critères classer ou non un produit dans la catégorie des jouets.

Les lignes directrices CR 14379 du CEN énumèrent des indicateurs permettant de décider si le produit est utilisé à des fins de jeux, telles que la valeur ludique en tant que fonction essentielle recherchée, la taille, le point de vente, les détails, le prix, l'emballage et la publicité ainsi que les marquages. Les lignes directrices CR 14379 citent également dans le tableau E des exemples de produits considérés comme des jouets.

Outre les lignes directrices CR 14379 et le document d'orientation n° 4, il existe également une ligne directrice de la CPSC qui établit un lien entre l'âge des enfants et les caractéristiques des jouets ainsi que les comportements de jeu. En effet, on se sert du nombre de pages, du niveau de détail et des contrastes de couleurs en tant que caractéristiques du jouet pour déterminer la valeur ludique. Ces lignes directrices décrivent entre autres les types de livres appropriés et la manière dont une tranche d'âge particulière joue avec les livres (page 245).

En tenant compte des remarques ci-dessus et afin de déterminer clairement la limite, le groupe d'experts a identifié quelques facteurs clés.

La valeur ludique d'un livre pourrait être déterminée par les facteurs clés suivants²:

- (1) Nombre de pages
- (2) Matériaux
- (3) Éléments sensoriels

² Pour en savoir plus sur les caractéristiques et la valeur ludique de divers types de jouets, veuillez vous reporter au document CR 14379 du 17 avril 2002 intitulé «Classification des jouets – Lignes directrices», publié par le Comité européen de normalisation (sur CIRCA, document ENTR/TOYS/2001/059).

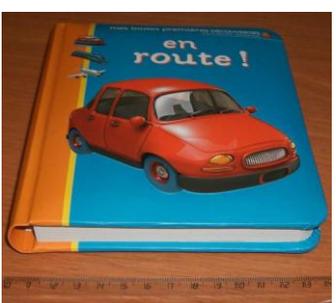
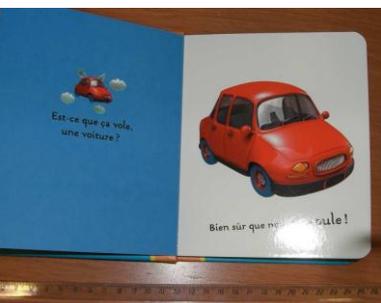
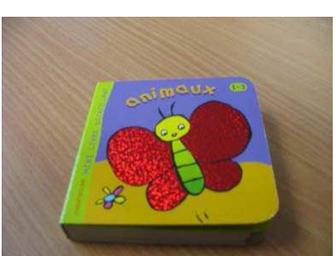
(4) Niveau de détail

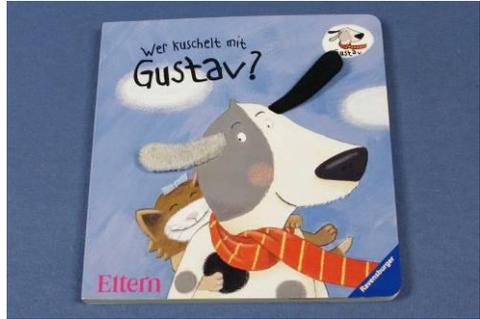
(5) Couleur/contraste

Il convient de remarquer que les livres ordinaires destinés à la lecture et les livres éducatifs ordinaires ne sont pas des jouets.

4. CATÉGORIES DE PRODUITS

Produit	Commentaires	Jouet ou non <3 ou >3 ans
	<p>Livre en tissu comportant peu de pages et des images simples, émettant un son lorsqu'on touche les pages</p>	<p>Jouet < 3 ans CR 14379, tableau 6</p>
	<p>Livre en plastique comportant peu de pages et des images simples</p>	<p>Jouet < 3 ans CR 14379, tableau 6</p>

			<p>Livre en plastique comportant peu de pages et des images simples</p>	<p>Jouet < 3 ans CR 14379, tableau 6</p>
			<p>Livre comportant peu de pages et des images simples</p>	<p>Jouet < 3 ans CR 14379, tableau 6</p>
			<p>Livre comportant peu de pages et des images simples</p>	<p>Jouet < 3 ans CR 14379, tableau 6</p>

	<p>Livre comportant peu de pages et des images simples</p>	<p>Jouet < 3 ans CR 14379, tableau 6</p>
	<p>Livre comportant peu de pages et des images simples</p>	<p>Jouet < 3 ans CR 14379, tableau 6</p>
	<p>Livre de coloriage contenant de grandes images et peu de pages</p>	<p>Jouet < 3 ans CR 14379, tableau 6</p>



Livre accompagné d'un CD, livre contenant des images simples

(le CD n'entre pas dans le champ d'application de la directive relative à la sécurité des jouets)

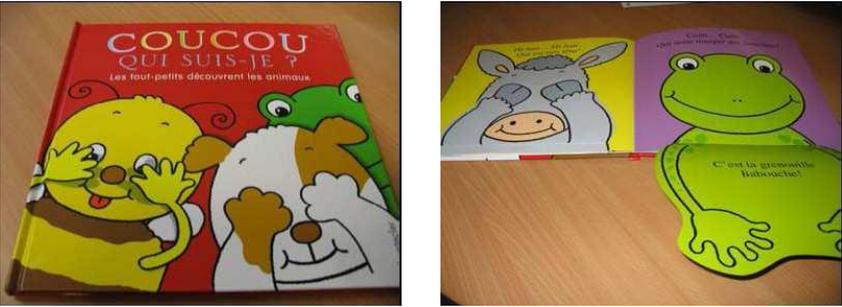
Jouet
< 3 ans
CR 14379, tableau 6

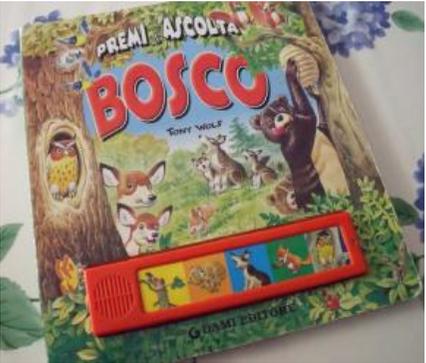


Livre en plastique contenant des éléments simples et peu de pages

Jouet
< 3 ans
CR 14379, tableau 6

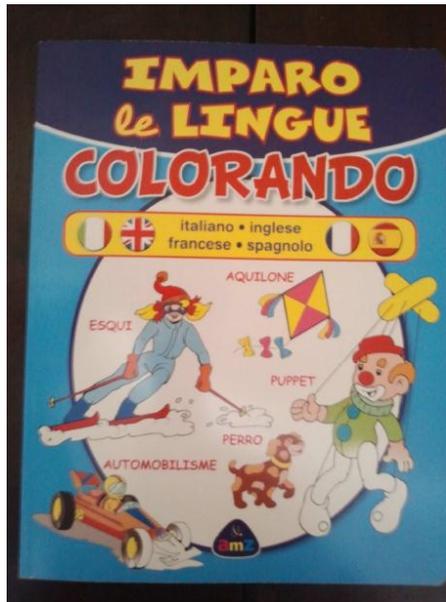
 	<p>Singe en peluche « serre-livres » comportant plusieurs livres</p>	<p>Jouet < 3 ans CR 14379, tableau 6</p>
 	<p>Livre comportant des éléments tactiles tels que de l'herbe, du cuir, etc., peu de pages et images simples</p>	<p>Jouet < 3 ans CR 14379, tableau 6, et ligne directrice de la CPSC, page 255</p>

	<p>Livre contenant des éléments pliables, peu de pages et des images simples</p>	<p>Jouet < 3 ans CR 14379, tableau 6, et ligne directrice de la CPSC, page 257</p>
	<p>Livre en plastique accompagné d'un clavier fonctionnel</p> <p>Peut être utilisé aussi bien par des enfants de moins de 3 ans que par des enfants de plus de 3 ans et doit respecter donc les exigences applicables aux jouets pour enfants de moins de 3 ans</p>	<p>Jouet < 3 ans CR 14379, tableau 6, et ligne directrice de la CPSC, page 255</p>

	<p>Livre produisant des sons et comportant des images simples et un système d'activation simple (appuyer pour écouter)</p>	<p>Jouet < 3 ans CR 14379, tableau 6, et ligne directrice de la CPSC, page 255</p>
	<p>Livre contenant du texte et des éléments déplaçables</p>	<p>Jouet < 3 ans CR 14379, tableau 6, et ligne directrice de la CPSC, page 255</p>

		<p>Livre contenant du texte et des éléments déplaçables</p>	<p>Jouet < 3 ans CR 14379, tableau 6, et ligne directrice de la CPSC, page 255</p>
		<p>Livre en plastique contenant peu de pages, des images simples et davantage de texte</p>	<p>Jouet > 3 ans Ligne directrice de la CPSC, page 257</p>

	<p>Livre comportant des éléments mis en relief et peu de pages</p>	<p>Jouet > 3 ans Ligne directrice de la CPSC, page 257</p>
	<p>Livre de coloriage contenant des images détaillées</p>	<p>Jouet > 3 ans CR 14379, tableau 6, et ligne directrice de la CPSC, page 213</p>



Livre de coloriage

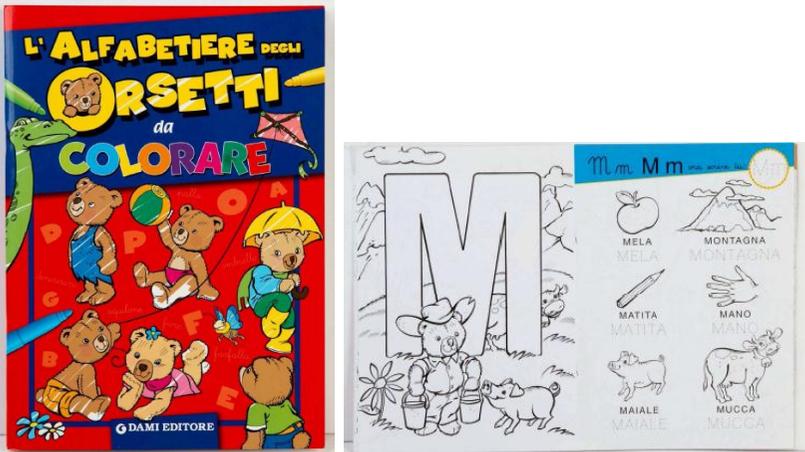
Jouet

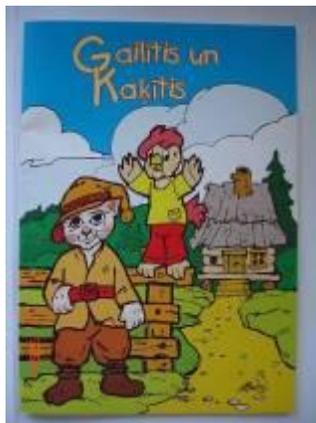
> 3 ans

CR 14379,
tableau 6, et
ligne directrice
de la CPSC, page
213

(la fonction
d'apprentissage
complète la
fonction ludique)

	<p>Livre de coloriage</p>	<p>Jouet</p> <p>> 3 ans</p> <p>CR 14379, tableau 6, et ligne directrice de la CPSC, page 213</p> <p>(la fonction d'apprentissage complète la fonction ludique)</p>
--	----------------------------------	--

 <p>The image shows two parts of a children's coloring book. On the left is the cover, titled 'L'ALFABETTERE DEGLI ORSETTI da COLORARE' by DAMI EDITORE, featuring several cartoon bears in various activities. On the right is a page for the letter 'M', with a large outline of the letter and a bear painting it. To the right of the letter are eight small illustrations with labels: an apple (MELA), a mountain (MONTAGNA), a pencil (MATITA), a hand (MANO), a pig (MAIALE), and a cow (MUCCA).</p>	<p>Livre de coloriage contenant des images détaillées</p>	<p>Jouet > 3 ans CR 14379, tableau 6, et ligne directrice de la CPSC, page 213 (la fonction d'apprentissage complète la fonction ludique)</p>
---	--	---



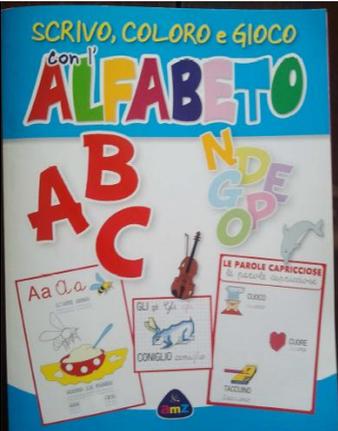
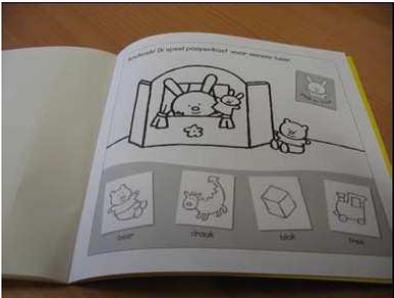
Livre de coloriage contenant du texte (histoires, contes de fées, poèmes, etc.) et des images détaillées

**Jouet
> 3 ans
CR 14379, tableau 6, et ligne directrice de la CPSC, page 213**

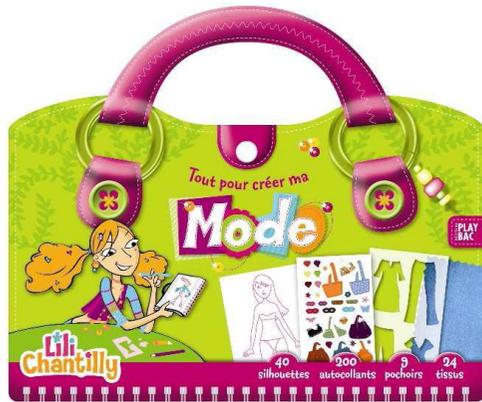


Livre de coloriage contenant des images détaillées à fonction éducative (apprentissage de la lecture et de l'écriture des lettres et des chiffres, diverses tâches à effectuer, etc.)

Jouet
> 3 ans
CR 14379,
tableau 6, et
ligne directrice
de la CPSC,
page 213

 	<p>Livre de coloriage</p>	<p>Jouet</p> <p>> 3 ans</p> <p>CR 14379, tableau 6, et ligne directrice de la CPSC, page 213</p> <p>(la fonction d'apprentissage complète la fonction ludique)</p>
 	<p>Livre accompagné de grands autocollants et contenant des images simples</p>	<p>Jouet</p> <p>> 3 ans</p> <p>Ligne directrice de la CPSC, page 204</p>

		<p>Livre contenant des éléments simples et accompagné d'autocollants</p>	<p>Jouet > 3 ans Ligne directrice de la CPSC, page 204</p>
		<p>Livre accompagné d'autocollants sur l'anatomie humaine; compte tenu du thème (plus détaillé), ce livre est destiné à des enfants plus âgés</p>	<p>Jouet > 3 ans Ligne directrice de la CPSC, page 204</p>



Livre en forme de sac, contenant des autocollants, etc.

**Jouet
> 3 ans**

Ligne directrice de la CPSC, page 204

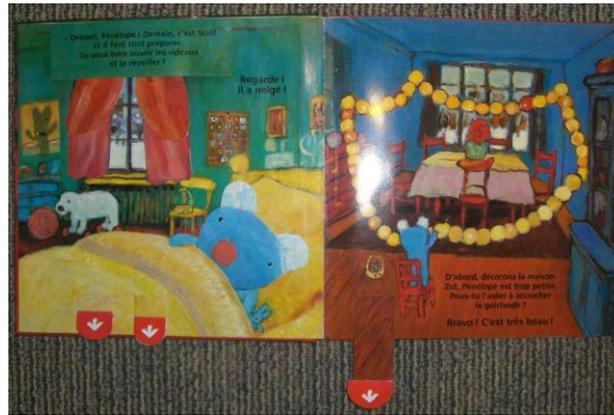
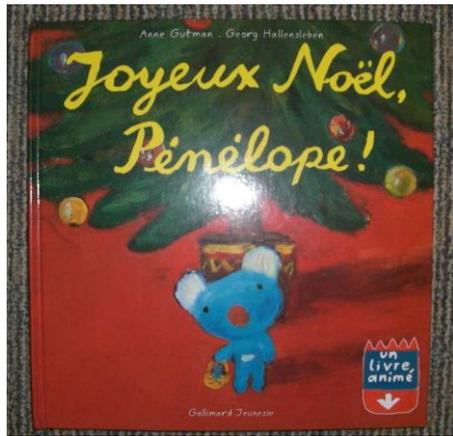


Livre accompagné d'autocollants et contenant peu de texte et des images simples

**Jouet
> 3 ans**

Ligne directrice de la CPSC, page 204

	<p>Livre contenant plusieurs tâches à effectuer (peinture, dessin, autocollants à coller)</p>	<p>Jouet > 3 ans Ligne directrice de la CPSC, page 204</p>
	<p>Livre de coloriage contenant des images détaillées et accompagné d'autocollants</p>	<p>Jouet > 3 ans Ligne directrice de la CPSC, page 204</p>



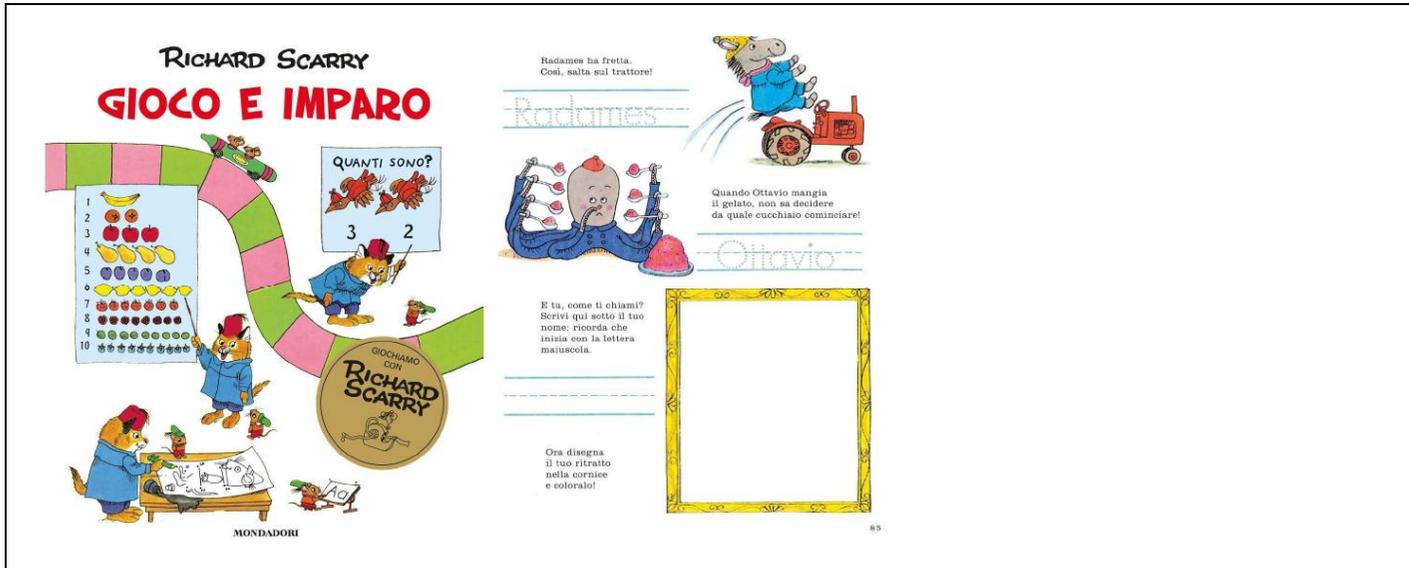
Livre contenant du texte et des éléments déplaçables, avec davantage de détails

Jouet
> 3 ans
CR 14379, tableau 6, et ligne directrice de la CPSC, page 204



Livre accompagné d'un élément ludique correspondant au thème du livre

Jouet
> 3 ans
CR 14379, tableau 6



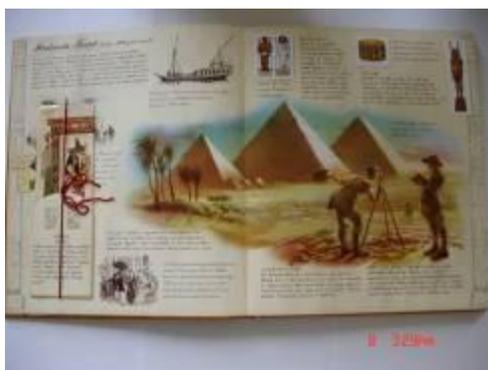
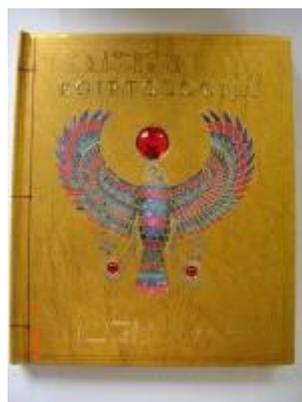
Livre éducatif pour apprendre l'alphabet ou les chiffres

Ceci n'est pas un jouet



Encyclopédie accompagnée d'autocollants (fonction éducative)

Ceci n'est pas un jouet



Livre –
Encyclopédie
contenant des
parties dépliantes
et différents
éléments, des
images détaillées et
du texte (fonction
éducative)

Ceci n'est pas
un jouet



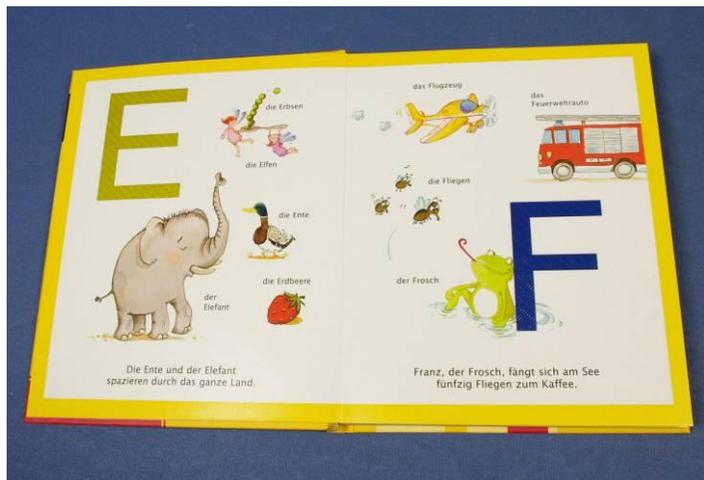
Livre –
Encyclopédie
contenant des
parties dépliantes,
images (animées),
images détaillées et
texte (fonction
éducative)

Ceci n'est pas
un jouet



Livre éducatif pour apprendre l'alphabet; sur chaque page figure une lettre et une image dont la description commence par cette lettre

Ceci n'est pas un jouet



Livre éducatif pour apprendre les lettres, ayant des pages en papier épais et contenant des images simples

Ceci n'est pas un jouet

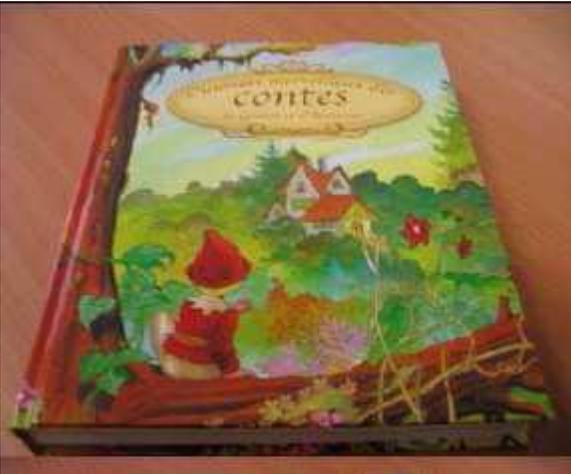


Livre éducatif pour apprendre les chiffres, ayant des pages en papier épais et contenant des images simples

(Titre: « Mon premier livre » « Chiffres »)

Ceci n'est pas un jouet

	<p>Livre éducatif pour découvrir les animaux, ayant des pages en papier épais et contenant des images simples</p>	<p>Ceci n'est pas un jouet</p>
 <p>Sur le tronc du bananier, un petit singe est perché. - Dis, que transportes-tu dans ton sac? Du fromage? demande Didil. - Hi! Hi! répond le singe. Je ne mange que des fruits! Des fruits cueillis dans les arbres... - Les arbres à fromage? Le singe rit de plus belle. - Hi! Hi! Ça n'existe pas! Regarde plutôt dans mon sac. Viens sentir...</p> <p>4</p>	<p>Livre lu aux bébés et aux enfants par les parents, les enseignants ou les enfants plus âgés</p> <p>Avec écriture en braille</p>	<p>Ceci n'est pas un jouet</p>

	<p>Livre lu aux bébés et aux enfants par les parents, les enseignants ou les enfants plus âgés</p>	<p>Ceci n'est pas un jouet</p>
	<p>Livre lu aux bébés et aux enfants par les parents, les enseignants ou les enfants plus âgés</p>	<p>Ceci n'est pas un jouet</p>